

OU EN EST LA PARITE ELECTORALE ?

A échéance des premiers mandats « post-paritaires » les pratiques et les règles du jeu ont-elles évolué ?

Colloque organisé les 5 et 6 octobre 2007

à l'Université Montpellier I

Amphi C - Faculté de Droit - 39 rue de l'Université - 34000 Montpellier

Six ans après la mise en application de la loi sur la parité aux élections municipales, cantonales, régionales, législatives, et sénatoriales, à l'échéance des premiers mandats post-paritaires, quel bilan convient-il d'en tirer ?

Les effets sur les exécutifs municipaux restent ambigus. Les limites de l'esprit paritaire font toujours l'objet de résistances et de tentatives de contournement. La loi du 6 juin 2000 « favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions électives » ne s'applique pas partout. Les bilans que l'on peut tirer maintenant des premiers mandats « post-paritaires » sont très clairs tant au niveau local que national.

L'objectif du colloque est d'interroger la réalité et les modalités de l'application de la loi et de mettre à jour les besoins, les déviations et les dysfonctionnements observés.

Vendredi 5 octobre

9h : Accueil et inscriptions

9h30 : Ouverture du colloque

Philippe Augé, Vice-Président de l'UMI
Marie-Elisabeth André, Vice-Doyenne de l'UMI
Hélène Mandroux, Maire de Montpellier
Marie-Jo Zimmermann, Rapporteuse de l'Observatoire de la parité et Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale
Hubert Peres, Professeur de Sciences politiques et Directeur du CEPEL, UMI
Nicky Le Feuvre, Professeur de Sociologie, Co-Responsable Sagesse-CERTOP, UTM
Coline Conneau, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

10h15 : Séance plénière

Présidence de séance : Hubert Peres
Introduction scientifique : Sandra Frey, SAGESSE-CERTOP, UTM
La loi du 6 juin 2000 : un outil juridique perfectible :
Murielle Sineau, Centre de recherches politiques de Sciences Po, Paris.
La Loi cadre sur l'égalité en Espagne : Fernando Fernandez-Llebrez, Université de Grenade
Les difficultés et contradictions de la réforme constitutionnelle et législative italienne pour un rééquilibrage de la représentation électorale, Elisabetta Palici Di Suni Prat, professeure à l'Université de Turin.

Débat

14h : Axe 1 " S'engager "

Présidence de séance : Laura Michel, UMI
Engagement politique et genre : Yannick Le Quentrec, SAGESSE-CERTOP, UTM
Monique Dental, Réseau Féministe ruptures, Paris;

Témoignages : Claudie Bouyon, Féministe et syndicaliste ; Aurora Tesio, assesseure Province de Turin, Arc latin ; Geneviève Tapié, Assemblée des femmes.

Débat

16h30 : Axe 2 " Faire face "

Présidence de séance : Nicky Le Feuvre, SAGESSE-CERTOP, UTM
La violence sexiste en politique : Sandra Frey, SAGESSE-CERTOP, UTM
Les résistances masculines aux changements : Annie Rieu, SAGESSE-CERTOP, UTM

Témoignages : Annie Gorce, élue, Aveyron ; Mauricette Sauvaire, CRAC et élue, Hérault; Nicole Stamm, élue Montpellier

Débat

Samedi 6 octobre

10h : Axe 3 « Etre élue, découvrir »

Présidence de séance : Jacqueline Martin, SAGESSE-CERTOP, UTM
Pratiques et exercice du mandat : Hélène Cettolo, SAGESSE-CERTOP, UTM
L'enjeu de l'équipement de la commune dans le mandat d'élue :
Marie-Cécile Durand, DDE Aveyron.
L'association de formation des élu-e-s de l'Hérault : Jacques Muscat, CEFMEL

Témoignages : Danielle Pagès, élue, Perpignan ; Silvana Ferrara, assesseure Province de Novara, Arc Latin

Débat

14h : Axe 4 « Durer »

Présidence de séance : Bernard Portales, Arc Latin
L'invention de l'élue : Marion Paoletti, CERVL/IEP de Bordeaux.
Le cumul des mandats au féminin : Aurélie Troupel, CEPEL

Témoignages : Maryse Ruban, Adjointe au maire de Montpellier, Déléguée aux droits des femmes; Danièle Santonja, Association des maires de France et élue, Hérault

Débat

16h30 : Séance de clôture

Christine Lazerges, Professeure de droit, ancienne Députée PS, conseillère municipale.
Françoise Fassio, ancienne Déléguée régionale aux droits des femmes.
Synthèse du colloque et perspectives : Emmanuelle Latour, Secrétaire générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes service du Premier ministre :

Inscriptions : crac34@yahoo.fr



Colloque organisé par le Collectif-Rencontres d'Actions Citoyennes, avec le soutien de l'Arc Latin, du Conseil Général du Gard, de l'Observatoire de la Parité, de la DRDFE du Languedoc-Roussillon, du laboratoire CEPEL de l'UMI, de la Mairie de Montpellier, du pôle Sagesse du laboratoire CERTOP de l'UTM et de la Mission parité du CNRS.

RESUMES DES COMMUNICATIONS

Monique Dental, *Fondatrice du Collectif de Pratiques et de Réflexions Féministes « Ruptures » animatrice des activités en réseau.*

L'improbable rencontre du féminisme et du politique

Comment le féminisme, pour devenir un des piliers de la société, se heurte sans cesse à de multiples obstacles ? Le féminisme est-il si évident qu'il effraie les ordonnateurs des arcanes institutionnels ?

Monique Dental évoque son parcours de femme militante, sa rencontre avec le féminisme, son engagement dans un mouvement et sa conviction de la possible transformation de société par un féminisme politique.

Ce parcours montre comment les résistances d'un patriarcat dominant, les instances des directions politiques et les mentalités militantes refusent cette hypothèse d'une nécessaire transversalité du féminisme dans leurs analyses politiques.

Ce mouvement, le féminisme, dérange en tant que tel. L'égalité des sexes dans l'absolu est indépassable, dans les faits cela semble être une incongruité. Toutes les féministes et tous les hommes qui ont partagé leurs valeurs sont témoins de cette longue et lente avancée vers une égalité encore espérée.

Mais quand, en plus, on désire en faire une des valeurs fondamentales de la réflexion politique afin que l'égalité homme-femme s'intègre à toutes les pratiques et les lois qui les encadrent, quand on en fait un argument essentiel du discours politique, quand on engage le combat sur tous les terrains, alors se lèvent les obstacles qui, des plus prévisibles aux plus insoupçonnables, s'opposent à ce mouvement que tous revendiquent mais que tous refoulent.

Dès les élections législatives de 1978, en tant que candidature de témoignage, Monique Dental sera porteuse des revendications des mouvements de femmes dans la double minorité d'un petit parti et d'un mouvement féministe renaissant dans l'engagement politique.

Dès 1984, au Collectif Féministe « Ruptures » se pose alors la nécessité de déconstruire la société à partir d'analyses féministes, réflexions mises en pratique au sein du Mouvement Arc-en-ciel dans le but de rendre visible la nécessaire parité entre les femmes et les hommes.

Le féminisme sera dès lors politique, refusant de faire des femmes une catégorie de la société, mais revendiquant leur pleine égalité en toute matière.

C'en est trop, c'est le pas à ne pas franchir, l'émancipation autoproclamée ...

En 1994, la Commission Femmes des Verts propose Monique Dental comme candidate, en position éligible aux élections européennes. Mais elle n'appartient pas à ce parti et, au dernier moment, les cadres des Verts les plus insoupçonnables de machisme, l'écartent de sa possible éligibilité et la cantonnent à un rôle de « caution féministe ».

En 1999, aux élections européennes, la double parité instituée au Parti Communiste Français, hommes-femmes, partimouvement, lui propose une place éligible conduite par Geneviève Fraisse. Les obstacles viendront alors de mouvements de femmes qui se sont fédérés autour des luttes pour la parité, mais qui ne résisteront pas à des réflexes de rejet envers le Parti Communiste, oubliant la dimension féministe de la candidature.

En 2004 enfin, deux expériences consécutives, d'abord aux élections régionales avec un regroupement de forces de gauche, la Gauche Populaire et Citoyenne : à la féministe Monique Dental proposée pour conduire la liste sur Paris fut préféré un syndicaliste : « *Paris mérite un syndicaliste, un syndicaliste mérite Paris* » ; puis en juin 2004, pour les européennes, les mêmes forces constituent une liste à double parité avec le PC. La place de la candidature féministe va pouvoir émerger. C'est sans compter avec la nécessité de la visibilité recherchée par les négociateurs. C'est finalement une femme issue de l'immigration et défenseuse des droits de l'Homme donc de « la femme » qui sera choisie pour un meilleur affichage.

« Femme et politique », « femme en politique », « femmes dans la politique », toutes les portes se sont entrebâillées, mais pour que féminisme et politique se rejoignent, il faudra encore patienter.

L'enjeu de l'équipement de la commune dans le mandat d'élu(e)

Le mandat d'élu(e) municipal(e) est à la fois court et long! Certains projets sont longs à mettre en place et risquent de dépasser le délai réglementaire du mandat ; par contre d'autres vont se mettre en place très rapidement...Un bon dosage de l'ensemble permettra de « réussir » les équipements de la collectivité.

Le délai d'action de l'élu(e) est d'environ 6 ans. En premier lieu, l'élu(e) devrait établir un diagnostic territorial à partir de la situation de la commune dans son environnement, des besoins recensés auprès des habitants, des obligations législatives et réglementaires permettant de définir le niveau d'équipement de la commune et le niveau à atteindre.

Les équipements relèvent souvent de lois: décentralisation, loi sur l'eau, sécurité et risques, éducation, habitat, logement. D'autres seront plus d'ordre « facultatif » et destinés à assurer un niveau de service répondant aux attentes des habitants ou du dynamisme de la collectivité : équipements sportifs, culturels, confort de vie, loisirs, secteurs d'accueil d'activités, de logements...

L'analyse du territoire permet donc d'établir un schéma directeur des projets décomposé en plans d'action. Pour chaque projet, il sera défini : les partenaires, un calendrier prévisionnel de réalisation, une priorisation des actions.

Les plans d'actions sont élaborés en repartant des réflexions « amont » Une analyse très précise des besoins est à réaliser en prenant en compte les souhaits des utilisateurs (de tous niveaux, des clients...) en associant tous les partenaires. Les enjeux techniques sont croisés avec les enjeux financiers permettant une évaluation des coûts d'investissement par rapport aux coûts de fonctionnement et d'entretien en terme de développement durable.

Les études de faisabilité préciseront la qualité du maître d'ouvrage qui peut évoluer avec l'environnement (notamment le développement de l'intercommunalité). L'équipe projet sera mieux structurée autour d'un comité de pilotage. Elle intégrera en fonction des natures de projet : des associations, des utilisateurs, des riverains, des experts... Pour chaque projet, un programme sera établi par le comité de pilotage, validé par le maître d'ouvrage, ainsi qu'une fiche financière d'opération, puis un calendrier des principales phases. Suivront: le projet détaillé, le dossier de consultation des entreprises conformément au code des marchés publics puis la réalisation des travaux jusqu'à la remise d'ouvrage.

La réussite du mandat de l'élu(e) dépend de la réalisation d'un certain nombre d'équipements attendus par les habitants. La stratégie mise en place dans la démarche de conduite de projet paraît primordiale. Cette stratégie repose sur l'implication de la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de la démarche :

- élaboration d'un programme de qualité répondant aux attentes, tout en faisant l'objet d'une enveloppe financière accessible à la maîtrise d'ouvrage vigilante,
- établissement d'un calendrier réaliste lié aux difficultés techniques, aux impératifs réglementaires et aux échéances électorales,
- mobilisation des financements propres et recherche d'aides spécifiques,
- validations sérieuses, argumentées, dans les délais raisonnables,
- communication active à toutes les phases (avant, pendant, après).

L'équipement fera l'objet de choix clairs, argumentés ; sa réalisation peut être envisagée dans les délais impartis, en maîtrisant les dépenses pour un équipement partagé par le plus grand nombre.

La réforme paritaire a été conçue comme une réponse à la « crise » de la démocratie représentative. C'est lorsque les professionnels de la politique voient leur légitimité remise en question dans les années 1990 qu'ils réagissent, quelle que soit leur appartenance partisane, de manière collective, cohérente et solidaire, pour sauver leur « monopole de la représentation »¹. La parité apparaît alors, aussi bien à gauche qu'à droite, comme l'un des instruments, à moindre coût, d'une modernisation politique réussie.

La sous-représentation politique des femmes en France s'explique certes par des facteurs symboliques liés aux représentations des rôles de sexe et du métier politique mais surtout par des facteurs structurels, tributaires du fonctionnement du champ politique (modes de scrutin, cumul des mandats, sélection des candidats par les partis politiques ...).

Dès lors, c'est bien à travers les logiques de professionnalisation politique que la réforme paritaire peut s'analyser. Globalement, la domination masculine sur les positions de pouvoir n'est pas remise en cause, les hommes continuent de gérer les carrières politiques qui, certes, se féminisent mais sans conduire pour autant les femmes aux véritables lieux de pouvoir. Les usages de la parité au nom de la modernisation politique contribuent à associer le statut de femme et de profane en politique. La réalité numérique de nouvelles entrantes, en particulier dans les assemblées municipales en 2001 et régionales en 2004, amplifie un nouveau registre de légitimation en politique que l'on peut qualifier de « profemme », où l'identité de femme est indissociablement mêlée à celle de profane. De ce point de vue, les attitudes et comportements politiques des femmes élues à l'égard du cumul des mandats sont particulièrement intéressants. De leur capacité à s'inscrire durablement dans l'univers politique, en cumulant un minimum de mandats, dépend leur alignement sur le modèle des carrières masculines tout en hypothéquant leur capacité à renouveler les règles du jeu politique.

L'étude de la mise en œuvre de la parité peut ainsi s'analyser à travers une tension entre :

- le registre « profemme » à l'œuvre depuis 2001 (Des femmes éternelles nouvelles ?)
- la professionnalisation politique fulgurante de certaines femmes élues (Les lois d'airain de la politique : leadership et professionnalisation renforcés)

Au total, parmi les femmes qui entrent dans le jeu de la politique, même si la découverte est récente comme pour les profanes extérieures aux partis élues en 2001, certaines sont prises au jeu autant qu'elles le prennent en main, et ce faisant adhèrent aux règles du jeu qu'elles ont pu un temps dénoncer. Sans doute est-ce aussi pourquoi elles refusent (encore) d'endosser explicitement les habits de professionnels de la politique. Cependant, toutes les femmes entrantes en 2001 ne sont pas amenées à cumuler. Beaucoup affichent une ambition politique modérée. Les élections régionales et cantonales de 2004 signalent la cristallisation de parcours divergents parmi les femmes entrantes en 2001, cette dichotomisation ayant un impact sur les initiatives féministes ou simplement féminines au sein des arènes locales.

Le féminin, après 2001, devient l'apanage des élues sans ambition. Si la réforme paritaire peut s'appréhender comme une révolution conservatrice, c'est bien parce qu'elle allie des aspects innovants produisant des effets conservateurs sur le fonctionnement du champ politique. En particulier, la capacité de durer des femmes en politique est prise entre deux pôles contradictoires : d'un côté, les faiseurs de liste associent les femmes à un renouvellement permanent, plus marqué pour les femmes que pour les hommes depuis 2001. Cette prime aux profanes contribue à la construction d'un genre féminin en politique articulé aux représentations traditionnelles de la féminité faites de désintéressement et d'adhésion aux leaders masculins. D'un autre côté, la capacité des femmes à durer est tributaire de leurs ressources politiques et de l'attachement à un territoire politique et notamment de leur capacité à cumuler des mandats et des fonctions politiques. De ce point de vue, force est de constater que le rythme de professionnalisation politique des femmes est devenu plus rapide que celui des hommes, les trajectoires fulgurantes observées se déroulant le plus souvent sous le patronage d'un grand élu.

Même si cet alignement sur le modèle masculin de la carrière politique est parfois présenté comme étant à contrecœur, des femmes (entrantes, socialistes) se sentant davantage contraintes de se prononcer en faveur du mandat unique de député en 2007, il contribue à limiter la capacité des femmes à renouveler les règles du jeu politique, et notamment de sa professionnalisation.

¹ C.Achin et alii, *Sexe, genre et politique*, Economica, 2007

Bernard Portalès, *Vice-président du Conseil général du Gard, Président du groupe de travail « Egalité des chances » de l'Arc latin*

Présentation de l'axe « Durer des femmes en politique »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Bonjour. Avant d'engager cette dernière table ronde autour de la durée en politique lorsqu'on est une femme, j'aimerais vous dire quelques mots de l'association Arc latin qui est un des partenaires de ce colloque et dont vous avez déjà pu entendre l'intervention de plusieurs membres depuis hier.

Le Département du Gard, dont je suis le Vice-président délégué aux solidarités, est membre de l'Association Arc Latin, depuis sa création en 2001. L'Arc latin est un réseau européen fédérant soixante-six collectivités françaises, espagnoles et italiennes du niveau départemental (départements et provinces). Représentant quarante-cinq millions d'habitants, il constitue un espace de réflexion pour définir une stratégie de développement et d'aménagement du territoire de l'Arc Latin, ainsi qu'un lieu de rencontre et de concertation périodique, d'où naissent des actions de défense des intérêts et des nécessités de ces territoires auprès des institutions communautaires et nationales. L'un des axes de travail de cette association est l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Un groupe de travail est consacré à cette thématique et est présidé par le Conseil général du Gard.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil général possède d'importantes compétences dans le développement social : accompagnement des plus démunis et des populations défavorisées, prévention médico-sociale, protection maternelle et infantile, personnes âgées et handicapées... Des compétences qui nous ont amené à présider ce groupe. Le travail que nous y conduisons avec nos partenaires espagnols, italiens et français vise à mener une réflexion et à mettre en œuvre des actions pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes qui habitent les territoires de l'Arc latin, en favorisant en particulier la participation active au marché du travail, la conciliation entre les responsabilités professionnelles et obligations familiales, la lutte contre la violence envers les femmes, l'accès aux postes de responsabilités tant au niveau professionnel qu'au niveau des fonctions représentatives. De même, nous engageons actuellement un travail sur la place des femmes immigrées dans nos pays respectifs. Je voudrais également souligner que malgré cet engagement fort sur les politiques de genre dans l'Arc latin, qui nous vaut aujourd'hui d'être présent et partenaire du colloque, le Conseil général du Gard n'est pas pour autant, aujourd'hui exemplaire en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Certes nous possédons d'importantes compétences en matière sociale et en les regardants biens nous nous sommes aperçus que beaucoup, sans le dire, favorisait l'intégration sociale des gardoises et promouvait leur place et leur respect ; mais nos deux conseillères générales sur quarante-six élus, que compte le Département, témoigne du chemin qu'il nous reste à parcourir. Mais aujourd'hui, je pense qu'une prise de conscience est en cours dans notre collectivité et qu'un certain nombre de nos interventions et de politiques vont être revues sur la base de la perspective de genre. Et je voulais simplement souligner que cette démarche n'aurait pas été possible, ou n'aurait pas eu lieu, si nous n'avions pas échangé avec nos collègues italiens et espagnols, si nous ne nous étions pas tournés, grâce à l'Europe, vers l'intérêt que représentent les politiques de genre.

Mais venons-en maintenant à ce qui nous réunit ici et entamons cette dernière table ronde sur le thème de la « durée en politique pour les femmes élues ». Après avoir successivement abordé lors de trois précédentes tables rondes les thèmes de l'engagement féminin en politique (comment, pourquoi et dans quoi s'engager ?), celui des difficultés rencontrées lorsqu'on est une femme politique (différence de statut, réalités de la fonction d'élue, violences sexistes...), et enfin les spécificités de la pratique et l'exercice d'un mandat politique féminin, l'axe 4 abordera quant à lui la question de la longévité en politique lorsqu'on est une femme : comment résister au découragement, continuer à créer, poursuivre sa carrière parfois dans l'adversité.

Certes, durer en politique ne concerne pas uniquement les femmes, mais il paraissait important de faire le point durant ce colloque. A la difficulté pour une femme d'être élue, de tenir ses engagements une fois élue, s'ajoute aussi la question de la durée de son action politique tant en terme de fidélité par rapport à ses engagements initiaux et ses convictions ; qu'en terme de possibilité de pouvoir le faire.

Il y a quelques années, la France « inventait » la parité. En réformant par le haut le mode d'accès des femmes à la représentation, elle était perçue comme pays d'avant-garde. Révisant sa Constitution en 1999, elle se dotait ensuite de la loi du 6 juin 2000, dite de la parité, bien que le mot ait été évité au profit de celui d'égalité. Elle était alors le seul pays au monde à obliger les partis à présenter autant de candidats de chaque sexe à certains types de scrutins. En Europe, et à l'exception de la Belgique (qui avait voté une loi de quota), tous les autres s'en remettaient aux « laissez faire » des partis pour organiser la sélection des investitures aux assemblées politiques.

Aujourd'hui, qu'en est-il de l'avant-gardisme de la France ? Certes, elle a fait école : plusieurs pays ont adopté à sa suite des lois paritaires. Mais ces lois fonctionnent souvent mieux qu'en France, notamment parce qu'elles s'appliquent à des scrutins de liste. Ainsi, la Belgique, qui a adopté une loi de parité en 2002 a désormais près de 35 % de femmes députées, arrivant au 11^e rang mondial, alors que la France stagne au 57^e rang mondial (et au 18^e rang de l'Europe des 27), avec 18,5 % de députées, à l'issue des législatives de juin 2007.

Une analyse critique de la loi du 6 juin 2000 amène à souligner trois points :

- La loi est lacunaire, laissant hors de son champ les conseils municipaux des villes de moins de 3 500 habitants, les conseils généraux, la moitié des sièges du Sénat, et les Assemblées intercommunales.
- La loi est mal pensée pour les législatives : le mode de calcul des pénalités - qui ne porte que sur la première partie du financement public - incite les partis à recevoir de l'argent principalement à partir du nombre d'élus qu'ils obtiendront et non en respectant la parité des candidatures.
- La loi est détournée par les partis politiques, pourtant chargés, selon l'article 4 de la Constitution de contribuer à la mise en œuvre du principe d'« égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux ».

Pour les législatives de 2007, on vérifie, comme en 2002, que la loi s'est montrée inapte à casser la logique de la « prime aux sortants », qui fait que plus un parti a de députés sortants, moins les femmes de ce parti ont de chances d'être candidates et de siéger à l'Assemblée nationale. Ainsi, les partis de gauche, qui avaient peu de sortants, font nettement mieux, en termes de proportion de candidates et d'élues, que les partis de droite.

La loi du 6 juin 2000 est à repenser, qui laisse les partis trop libres de discriminer les femmes dans la distribution des investitures aux législatives et à toutes les élections qui ont lieu au scrutin uninominal.

Faire porter les pénalités sur l'intégralité des dotations publiques serait une solution à étudier.

L'autre solution serait de restreindre l'usage du scrutin uninominal, le plus « dure » aux femmes. Pour les législatives, on pourrait introduire une dose de proportionnelle, à condition qu'elle ne soit pas homéopathique. Pour les sénatoriales, il paraît urgent de rétablir l'usage de la représentation proportionnelle pour les départements comprenant 3 sièges ou plus (soit les 2/3 des sièges).

Pour les cantonales, on pourrait envisager un mode de scrutin dual : représentation proportionnelle dans les cantons urbains et système majoritaire dans les cantons ruraux.

On pourrait aussi voter la réforme instituant le mandat unique pour les députés. Cela permettrait à la fois d'ouvrir le cercle des élites à des *outsiders* (femmes, jeunes, membres des catégories populaires et des minorités visibles ...) et d'éviter la confusion des pouvoirs exécutifs et délibératifs sur une même personne. Cela contribuerait enfin à renforcer le rôle de l'Assemblée nationale.

J'interviens en tant que Présidente fondatrice de l'Assemblée des femmes du Languedoc et du Roussillon mais aussi comme membre du Parti socialiste que j'ai rejoint derrière François Mitterrand en 1971 ou 1972, et candidate aux élections législatives dans l'Hérault au mois de juin 2007.

Et puisque le représentant de l'Université de Grenade (Espagne) a évoqué dans son propos le Sommet des femmes au pouvoir d'Athènes organisé par le Conseil de l'Europe en 1992, je préciserais que c'est le moment qu'a choisi en France, Yvette Roudy, ancienne ministre pour soutenir, avec la création de l'Assemblée des femmes au niveau national la revendication d'une égale représentation et d'une égale participation des femmes en politique.

Et comme l'on dit à Grenade « *no hay en la vida nada como la pena de ser ciego en Granada* », (il n'y a pas de peine plus grande dans la vie que d'être aveugle à Grenade), je dirais qu'en politique, comme à Grenade, il ne faut pas être aveugle et voir les choses en face.

Il y a aujourd'hui dans cet amphi, le meilleur de ce que l'Université compte dans le champ de la recherche sur les femmes en politique. Il y a aussi quelques femmes politiques. Mais – les organisatrices me le pardonneront-, il manque cruellement les chefs de parti, c'est-à-dire ceux qui décident des investitures des femmes et à défaut, la presse pour qu'elle leur rapporte ce qui est dit dans ce colloque. Car la politique, c'est aussi le dialogue et le rapport de force, et les québécoises qui m'avaient invitée l'année dernière à une conférence à l'ENAP (Ecole nationale d'administration publique) l'on bien compris ; dans un contexte analogue au notre aujourd'hui, les chefs de partis étaient effectivement présents. Aussi parce qu'ils avaient été invités. Et peut-être courtoisement mais fermement priés d'être là !

Alors, puisqu'on m'a demandé de témoigner, une candidate féministe peut-elle être élue ?

Oui ! Je me situe dans le contexte des élections législatives où la parité est incitative, c'est-à-dire qu'elle dépend de la volonté politique des partis et cela passe –parce qu'il n'y a pas d'autres moyens – par la réservation de circonscriptions à des candidatures féminines.

En 2007, au niveau national, François Hollande l'avait promis et il l'a fait, 47% des circonscriptions ont été réservées à des femmes et la condition qui avait été posée par le « lobby femme » à la Commission électorale était qu'il ne s'agisse pas que de terres de mission.

Dans l'Hérault, 3 circonscriptions sur 7 ont été féminisées par le premier secrétaire Robert Navarro, dont celle dans laquelle je me suis présentée.

Les difficultés ne viennent pas de l'électorat qui n'est en rien rebuté de voter pour une femme. Quand pendant ma campagne, les patrons pêcheurs m'ont demandé de rencontrer le conseiller référent de Mme Royal, ils ne se sont pas posé la question de savoir si j'étais un homme ou une femme. Ils me l'ont demandé parce qu'ils savaient que je le pouvais, comme ils m'ont demandé quelques semaines plus tard d'organiser une rencontre avec les patrons de Greenpeace, parce qu'il y avait des enjeux économiques importants et qu'ils voulaient sensibiliser le politique sur ces aspects.

Les difficultés viennent de l'intérieur du Parti. Quand on réserve une circonscription à une femme, on contrarie des ambitions et des carrières. Je m'explique. Dans ma circonscription plusieurs hommes auraient pu prétendre à l'investiture et quelques uns avaient depuis longtemps établi leur « business plan ». Et j'arrivais comme un cheveu sur la soupe !

Dans ce contexte, il est extrêmement difficile de faire campagne ; les freins et les blocages sont inouïs. J'ai donc perdu, mais j'ai tenté une chance, si Ségolène Royal avait été élue, je l'aurais été aussi par effet d'entraînement. Ce n'est pas facile, mais je ne regrette rien. Car personne maintenant ne saura dire que je ne suis pas allée me confronter au suffrage universel. Parce qu'en politique c'est la seule légitimité.

« Le cumul, aussi longtemps qu'il n'est pas juridiquement interdit, est politiquement obligatoire », Guy Carcassonne

Aborder la question de la pratique du cumul des mandats à travers le cas des femmes politiques présente plusieurs intérêts. L'étude de leur carrière permet tout d'abord de voir si elles s'inscrivent, à l'instar de leurs homologues masculins, dans une logique d'occupation de l'espace politique. Il s'agissait de voir si les femmes font ou non – sur ce point-là du moins – de la « politique autrement » et si elles sont parvenues à mettre en acte les positions défendues par le Mouvement pour la parité. Qu'il s'agisse des associations qui ont œuvré au sein de ce dernier pour porter la revendication paritaire ou des travaux des universitaires, tous ont condamné la pratique du cumul, qui conduit à la captation des postes de pouvoir par quelques uns. Bien qu'on lui prête certains avantages, le cumul défavorise – en l'état actuel du système politico-institutionnel – les entrants.

La reconstitution des carrières des élues a ensuite permis de répondre aux questions qui se posaient suite à l'entrée en vigueur assez rapide, de la loi sur la parité. Vers quelles candidates les partis politiques, contraints de se féminiser massivement, se sont-ils tournés ? S'agissait-il de nouvelles venues ? Ne se sont-ils pas au contraire appuyés sur leurs viviers d'élues et ne les ont-ils pas incités à entrer dans une logique de cumul ? Et est-ce que les femmes élues depuis 2000 se distinguent de leurs devancières ? Pour répondre à ces questions, une base de données comprenant les députées et sénatrices depuis 1958, les conseillères générales et régionales depuis 1985, les eurodéputées depuis 1979 et les femmes maires élues en 2001, a été créée.

Cette approche temporelle et spatiale du cumul a fait apparaître des pratiques très diverses du cumul. Tout d'abord, la prime au sortant ne joue ainsi pas de la même manière selon l'échelon politique ni selon le sexe des candidats. Au niveau régional, les sortantes ont été évincées au profit des entrantes alors que les hommes étaient reconduits ; au niveau européen, les sortantes ont été massivement réélues, ce qui n'a pas été le cas des hommes.

L'étude des trajectoires des élues a ensuite révélé un changement dans le temps, le positionnement des mandats dans la constitution d'une carrière politique évoluant. Elle a surtout fait saillir le rôle joué par le conseil régional. Nombre d'eurodéputées, de sénatrices et de députées élues depuis le milieu des années 90 ont, avant d'obtenir un mandat national, siégé dans une assemblée régionale. Tout se passe donc comme si les conseils régionaux étaient devenus, depuis l'accélération de la féminisation des assemblées, le nouveau lieu de sélection des futures parlementaires.

Il semblerait toutefois que cette évolution ne concerne que le personnel politique féminin. Les conseils généraux restent les viviers pour les députés hommes. Ces premiers éléments invitent donc à réaliser une base de données équivalente pour les hommes car des différences entre les hommes et les femmes sont apparues, tant dans le cumul successif que dans leurs trajectoires électives. L'une des hypothèses qu'il conviendrait de vérifier serait celle d'un cloisonnement des assemblées. Avec la féminisation massive de la vie politique, les échelons politiques – les plus prisés – seraient prioritairement accaparés par les hommes (Assemblée nationale, conseils généraux) et d'autres délaissés aux femmes (Parlement européen, conseils régionaux). Ce partage des mandats, implicite, est une piste qui incite à poursuivre les recherches.